

LABELLISATION LYCEE DES METIERS

Appel à candidature du 13/11/2025 relative au renouvellement de labellisation lycée des métiers

Délégation régionale académique de la formation initiale et continue

Affaire suivie par : Gaëlle Marceau, Marie Bourvic, Yannick Lader, Jérôme Pastoret

Mél : ce.drafpic@ac-creteil.fr , ce.dafpic@ac-paris.fr , ce.drafpic@ac-versailles.fr

Texte adressé aux chefs d'établissements de tout lycée professionnel ou polyvalent ou établissement régional d'enseignement adapté, public ou privé sous contrat de la Région académique Ile de France.

Références :

- Articles D335-1 à D335-4 du code de l'éducation tels que modifiés par le décret n° 2023-763 du 10 août 2023
- Circulaire du 23 octobre 2023, « Label et processus de labellisation Lycée des métiers »

Annexes :

- Annexe 1 - Cahier des charges
- Annexe 2 - Référentiel Qualéduc 2020 téléchargeable [ici](#)
- Annexe 3 – Plan d'audit
- Annexe 4 - Consignes aux auditeurs
- Annexe 5 - Rapport d'audit

Les annexes 3 à 5 sont téléchargeable [ici](#)

Objet

Procédure de de **renouvellement de labellisation lycée des métiers** de la Région Académique d'Île- de-France

Objectifs du label

Le label « lycée des métiers » permet de :

- Rendre visible l'offre de formation professionnelle pour les usagers et les partenaires et acteurs du territoire ;
- Encourager les démarches d'amélioration continue, telles que Qualéduc ;
- Impulser le travail en réseau d'établissements autour de projets communs ;
- Reconnaître et valoriser une dynamique particulière déployée par l'établissement et l'engagement collectif de ses équipes ;
- Identifier des pôles de compétences en matière de formation professionnelle, de certification et de coopération avec les entreprises.

Une labellisation en adéquation avec des politiques éducatives redéfinies

- 1. Le label « lycée des métiers » s'inscrit dans l'esprit des démarches qualité installées en formation professionnelle :**
 - Tout lycée professionnel a vocation à s'engager dans une labellisation « lycée des métiers ».
- 2. Le label « lycée des métiers » est un levier de la mise en place de la réforme des lycées professionnels :**
 - Les descripteurs définis intègrent les mesures de la réforme des lycées professionnels ;
 - Le label constitue un levier pour travailler collectivement, dans l'établissement, mesures pédagogiques, évolution de l'offre, pluralité des statuts des apprenants... ;
 - Le bureau des entreprises, les travaux engagés sur l'offre de formation en LP, la diversité des statuts des publics accueillis ou encore la lutte contre le décrochage scolaire sont autant de leviers valorisés dans le cadre du label pour répondre aux 3 objectifs de la réforme (lutte contre le décrochage, insertion professionnelle et réussite dans la poursuite d'études).
- 3. Le label « lycée des métiers » est articulé avec les campus des métiers et des qualifications – CMQ et peut être articulé avec d'autres labels, notamment Euroscol, E3D, Égalité filles-garçons :**
 - Mise en place d'une gradation de labellisation des établissements : lycée des métiers, lycée des métiers en réseau, CMQ, CMQ d'excellence ;
 - L'appellation « lycée des métiers en réseau » est installée pour venir reconnaître des réseaux d'établissements que le label CMQ ne peut reconnaître : absence de CMQ de la filière d'activité dans le territoire, réseaux autour des familles de métiers, des parcours de formation ou encore d'un territoire ; cette reconnaissance peut être préfiguratrice d'un CMQ à venir ;
 - Le label « lycée des métiers » constitue un gage de qualité des actions conduites par le LP qui vient servir et sécuriser les actions du CMQ ;
 - Chaque lycée des métiers sera dorénavant rattaché au niveau national aux filières d'activité des CMQ.

Mise en place d'une procédure en région académique

Elle s'articule comme suit :

1. Communication aux établissements dont le label tombe en caducité du début de campagne de recensement de demande de renouvellement de labellisation à chaque rentrée scolaire. Pour l'année 2025-2026, cette procédure est à accomplir le **jeudi 13 novembre 2025 au plus tard** ;
2. Réunion de cadrage relative à la campagne de renouvellement de labellisation à destination des auditeurs ; Visio programmée le **mardi 18 novembre de 17h à 18h** ;
3. Accompagnement de chaque établissement engagé dans la démarche par un binôme d'auditeurs sans lien avec l'établissement ;
4. Examen des pièces du dossier de candidature préparé par l'équipe-établissement et réalisation de l'audit selon un format unique s'appuyant sur l'outil objet de l'annexe n°5 ;
5. Envoi du rapport d'audit aux établissements sous huitaine ;
6. Echanges éventuels entre le binôme d'auditeurs et les équipes des établissements pour observations et compléments ;
7. Envoi du rapport définitif dans un délai de 7 jours.

Lien visio unique :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/434491/creator/75424/hash/080ae9d662c4d949a75d4f4d81390d50a33fa7c3>

Délivrance du label

Le Groupe interacadémique se prononce sur la demande au regard des résultats de l'instruction. Il transmet ses propositions au recteur de la Région académique, qui décide du renouvellement du label. Le conseil académique de l'éducation nationale est informé de ces renouvellements, consulté sur le développement du label en région académique et peut émettre des vœux sur un programme de travail.

Le renouvellement de label est attribué pour une durée de cinq ans.

Après cinq ans, le label est caduc, sauf si l'établissement a engagé une nouvelle procédure de renouvellement.

Publication

La publication de la liste des établissements labellisés se fera au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN).



Le secrétaire général
de la région académique Ile-de-France
Fabien OPPERMANN

Annexe 1 - Cahier des charges du label « Lycée des métiers »

CRITERES	INDICATEURS Dispositions prises Documents en appui
1 – Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation	
L'établissement propose une offre de formations professionnelles permettant des parcours ascendants, fluidifiant les passerelles et les parcours mixtes. L'offre de formations est construite en cohérence avec les besoins en compétences des filières d'activité et du territoire ; l'évolution de ces besoins est suivie par l'établissement. Des formations de spécialisation insérantes (FCIL, ou certification de spécialisation notamment) sont proposées à l'issue du premier diplôme professionnel obtenu. La coloration des diplômes professionnels est mobilisée en réponse aux besoins en compétences des territoires. Des réflexions à l'échelle de l'établissement sont conduites collectivement sur les trajectoires d'évolution de l'offre et des services proposés par l'établissement à court et moyen terme.	Fiche Qualéduc « Analyser et faire évoluer l'offre de formation de l'établissement » Fiche Qualéduc « Mettre en œuvre le parcours CAP en 1, 2 ou 3 ans » Fiche Qualéduc « Organiser et suivre le parcours de formation de l'élève » Tout document ou support présentant les formations de l'établissement et les parcours possibles. Conventions de partenariat Propositions d'adaptation de l'offre de formation formulées par l'établissement sur les 3 dernières années Liste des certifications professionnelles préparées au sein de l'établissement Dispositions pédagogiques prises facilitant les passerelles. Résultats aux examens des trois dernières années et leur analyse
2 - L'accueil de publics de statuts différents	
L'établissement accueille des publics de différents statuts (élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants). L'intégration de publics sous différents statuts dans l'établissement est réfléchie et organisée. Le possible changement de statut des apprenants au cours de leur formation est facilité et suivi. L'accueil des potentiels futurs apprenants est organisé, notamment dans le cadre de la découverte des métiers proposée au collège. L'interaction entre les publics des différents statuts est facilitée.	Fiche Qualéduc « Proposer des actions de formation continue pour adultes » Fiche Qualéduc « Mettre en œuvre l'apprentissage dans l'établissement » Adhésion GRETA pour un EPLE ou participation à un organisme de formation continue pour un établissement privé sous contrat Pourcentage d'enseignants du lycée participant aux actions de formation continue de l'établissement Nombre d'actions de formation continue depuis trois ans Organisation des emplois du temps Organisation et gestion des plateaux techniques
3. Des réponses pédagogiques et des parcours de formation adaptés	
Les publics accueillis bénéficient d'un parcours de formation adapté aux acquis constatés à leur entrée en formation (sur la base notamment des tests de positionnement). L'organisation des formations dans l'établissement permet la mobilisation des dispositifs pédagogiques et d'accompagnement (accompagnement personnalisé, consolidation, perfectionnement, travail en petits groupes, travail en groupes de besoin, etc.). Le suivi des élèves en fragilité est réalisé et les actions de remédiation peuvent être mobilisées rapidement. L'interdisciplinarité fait l'objet de réflexions permettant de meilleures articulations entre enseignement général et enseignement professionnel (démarche projet, réalisation du chef d'œuvre, co-intervention, etc.). Un travail est mené dans l'établissement sur l'articulation entre les périodes de formation dans l'établissement et le milieu professionnel (pédagogie de l'alternance). Le projet d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études des apprenants est accompagné et suivi dans le temps (modules d'aide au choix d'orientation, actions menées à la préparation à la poursuite d'études, actions menées dans la préparation à l'insertion professionnelle, liens étroits avec l'enseignement supérieur). Le conseil pédagogique est actif. L'innovation pédagogique est facilitée.	Fiche Qualéduc « Mettre en œuvre l'accompagnement renforcé » Fiche Qualéduc « Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé » Fiche Qualéduc « Mettre en œuvre la consolidation des acquis » Fiche Qualéduc « Préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études (CAP et bac Pro) Taux de présence aux modules d'accompagnement Taux d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études des élèves ayant suivi les modules idoines Nombre de visites d'entreprises, de salons dédiés à la poursuite d'étude et de salons professionnels effectués par les élèves suivant les modules dédiés Un bilan annuel pour chaque module est établi

4 - Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité ainsi que les établissements partenaires (formation professionnelle, de l'orientation, insertion)	
L'établissement dispose d'une stratégie partenariale afin de développer des relations durables avec le tissu économique local et les partenaires en faveur de l'emploi, notamment au travers des comités locaux école-entreprise, en lien, le cas échéant, avec la feuille de route du Campus des métiers et des qualifications. L'établissement travaille en faveur de l'enseignement et de la formation professionnels avec les établissements avoisinants (collèges, lycées, centres de formation des apprentis, enseignement supérieur, etc.). Le bureau des entreprises est clairement identifié dans l'établissement et ses actions sont valorisées. Les relations avec les partenaires professionnels permettent d'engager diverses actions sur l'alternance pédagogique en formation, la qualité de la formation en milieu professionnel, l'activité des professionnels dans l'établissement ou l'immersion des professeurs dans l'entreprise. L'établissement travaille en concertation avec les autres établissements d'une même famille des métiers de baccalauréat professionnel, et en lien avec les établissements liés aux poursuites d'études des apprenants, que la candidature soit établie en réseau ou non. L'établissement est adhérent à un Campus des métiers et des qualifications lorsqu'il existe pour sa ou ses filière(s). Dans le cas de candidatures en réseau, les établissements co-candidats mettent en place une stratégie partenariale commune.	Fiche Qualéduc « Faire vivre les réseaux et les partenariats » Fiche Qualéduc « Préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études » Conventions de partenariat et analyse de leur mise en œuvre et évolution Charte d'adhésion à un Campus des métiers et des qualifications
5 - L'organisation d'actions culturelles	
Les actions culturelles organisées par le Lycée des métiers touchent l'ensemble des publics de l'établissement. Ces actions sont significatives, elles mobilisent les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et sont renseignées dans Adage (application dédiée à la généralisation de l'EAC), qui permet de formaliser et suivre le parcours de l'élève. Les actions intègrent l'ensemble des enseignements et l'ensemble des domaines de l'EAC (arts visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, culture scientifique, technique et industrielle, histoire et mémoire, éducation aux médias et à l'information, libre et lecture, musique, spectacle vivant). Elles sont pensées collectivement, en équipe. Le pass Culture est mobilisé par l'établissement pour la part collective et les élèves sont informés de la possible mobilisation de la part individuelle, notamment en leur transmettant leurs codes EduConnect. Lorsque cela est pertinent, la réalisation du chef d'œuvre et l'ouverture culturelle sont articulées. Dans le cas des candidatures en réseau, les établissements co-candidats engagent des réflexions sur une stratégie d'ouverture culturelle commune.	Présence du volet artistique et culturel dans le projet d'établissement Visites de structure culturelle (musée, théâtre...), visites d'exposition, suivi de spectacles, interventions d'artistes, classes à projet artistique et culturel...
6 - La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale	
L'établissement développe un plan cohérent et formalisé autour de l'ouverture internationale : actions partenariales, mobilités, échanges à distance, actions éducatives, politique et actions en faveur des langues. Ce plan implique l'ensemble des enseignements, notamment professionnels et linguistiques, en s'inscrivant dans les axes académiques, de région académique et nationaux en matière d'ouverture européenne et internationale et de mobilité des jeunes Dans le cas des candidatures en réseau, les établissements co-candidats engagent des réflexions sur une stratégie d'ouverture internationale commune.	Fiche Qualéduc « Développer l'ouverture européenne et internationale » Conventions de partenariat international et analyse de leur mise en œuvre et évolution

7 - La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale	
L'établissement organise des interventions, des actions de prévention et de remédiation pour lutter contre le décrochage scolaire. Le suivi des élèves sortis de l'établissement est mené pour faciliter la suite du parcours de chacun, dans la continuité de sa scolarité au lycée. Une participation aux réseaux Foquale dans la prise en charge des jeunes sortis sans diplôme ou sans un niveau suffisant de qualification est effective. Des parcours adaptés sont pensés pour les jeunes faisant valoir leur droit au retour en formation initiale ou au redoublement dans l'établissement. Ils constituent notamment une réponse à l'obligation de formation des 16/18 ans Le suivi des jeunes sortants de l'établissement est réalisé pour adapter les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études	Fiche Qualéduc « Prévenir le décrochage scolaire » Descriptif de l'organisation mise en place Modalités de mise en œuvre du retour en formation
8 - Une politique active de communication	
L'établissement définit et met en œuvre un plan de communication. Les usagers et les partenaires de l'établissement identifient son offre et ses services. Un travail de valorisation et de communication autour des métiers, des formations et des parcours proposés par l'établissement est engagé. Les partenariats, les projets éducatifs et pédagogiques ainsi que les réalisations de chefs d'œuvre de l'établissement sont valorisés. La communauté éducative dispose d'outils et de supports de communication lui permettant de s'emparer des axes de travail et actions de l'établissement, dans ses relations avec les partenaires du lycée (pages du site Web, réseaux sociaux, documents, plaquettes, etc.). Dans le cas des candidatures en réseau, les établissements co-candidats engagent des réflexions sur une stratégie de communication commune. L'établissement informe les différentes parties prenantes (entreprises, branches professionnelles, parents, élèves, etc.) et communique sur le label auprès d'elles.	Fiche Qualéduc « Travailler la communication interne au sein de l'établissement » Fiche Qualéduc « Travailler la communication externe au sein de l'établissement » Modèles de supports de communication
9 – Critères libres (max 2)	
L'établissement définira un critère qu'il souhaite développer	Tout support précisant et étayant les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du critère défini